



**Objectif Image**  
Pièce 605 ; Immeuble ORSUD  
3 / 5 avenue Gallieni ; 94250 GENTILLY

## 28<sup>e</sup> SALON NATIONAL D'AUTEURS CHARLEVILLE-MEZIERES 2018

Cette année, le Salon National d'Auteurs sera organisé par :

**Objectif Image Charleville-Mézières**

**Du 02 au 15 Novembre 2018**

**A La Galerie Lebon**

**Rue du Petit Bois**

**08000CHARLEVILLE-MEZIERES**

Le Prix Gilbert Bétoux 2018 sera exposé avec le salon d'auteurs.

- Vernissage le **Vendredi 09 novembre 2018 à partir de 18h30**
- Les Rencontres Photos se dérouleront en même temps que les Rencontres Audiovisuels **Vendredi 09 - Samedi 10 et Dimanche 11 novembre à la MCL 21 rue d'Aubilly**
- Un atelier de formation se déroulera le **Vendredi 09 novembre**.

J'espère que vous participerez en nombre à ce salon et à nos rencontres. Les auteurs participants sont invités à venir pour discuter sur leurs séries, exposées ou pas.

Vous trouverez ci-joint le règlement de la manifestation.

Pierre SOYER

**OBJECTIF IMAGE** – Union Nationale des Associations d'Expression par l'Image  
Pièce 605-immeuble ORSUD - 3 / 5 avenue. Gallieni - 94250 Gentilly - Téléphone : 01 45 46 92 97  
- email : [objectif.image@wanadoo.fr](mailto:objectif.image@wanadoo.fr)

<http://www.objectif-image.fr/>



## 28<sup>e</sup> SALON NATIONAL D'AUTEURS OBJECTIF IMAGE 2018

### REGLEMENT

1 - Peuvent y participer tous les membres des associations affiliées à OBJECTIF IMAGE. Le but du salon est de présenter chaque année une sélection de 15 Auteurs d'OBJECTIF IMAGE. L'envoi doit être exclusivement effectué par l'intermédiaire de votre association.

2 - Les séries sont constituées de 5 surfaces 40x50 cm à l'intérieur desquelles l'auteur est libre du choix du sujet présenté, du procédé photographique utilisé, de la taille et du nombre des images. Aucun thème n'est imposé.

3 - Les séries soumises au Jury ne doivent pas avoir été précédemment exposées lors d'un Salon d'OBJECTIF IMAGE et les auteurs doivent avoir l'autorisation des personnes photographiées pour exposer leurs œuvres. De plus les œuvres doivent être libres de droits d'exposition et de reproduction.

4 - Chaque Auteur ne pourra envoyer qu'1 seule série. Chaque association établira un bordereau récapitulatif par auteur. Les bordereaux et les épreuves feront l'objet d'un envoi unique.

5 - Les œuvres photographiques, d'un format libre devront :  
- soit être montées sous passe-partout de 8 à 20/10, de dimensions 40x50, la couleur du passe-partout est laissée libre.  
- soit pour les œuvres en plein format 40x50, être montées sur un support épais d'environ 20/10.

Les séries exposées seront présentées sous cadre, sans les vitres.

6 - Chaque photographie portera au verso le nom de l'association d'origine, le nom et le prénom de l'auteur, le titre de la série et le numéro d'ordre dans la série ainsi que le sens d'accrochage. Pour préserver l'anonymat du jugement, aucune indication ni signature ne devra figurer sur la face exposable des œuvres.

7 - Le Jury du Salon sélectionnera les séries qui seront présentées à l'exposition (15 séries maximum) et attribuera les récompenses aux trois meilleurs Auteurs qui recevront ainsi le **Prix d'Auteur d'OBJECTIF IMAGE et un chèque de 110 €.**

La notification des sélections et le palmarès seront communiqués par le Club organisateur dans les délais les plus brefs après la réunion du Jury. Les décisions du Jury sont sans appel.

8 - Les auteurs acceptent que le Salon soit présenté successivement dans plusieurs villes différentes.

9 - Les auteurs acceptent que pour constituer une collection circulante destinée à être prêtée aux clubs (expositions ou soirées critiques) les Trois séries primées soient retenues et restent à la disposition de l'Union. Ils acceptent de céder à titre gratuit leurs droits à l'image sur leur création en vue d'une exposition, d'une publication ou édition, quelque soit le support, papier ou numérique, national ou international. L'exploitation par l'association est limitée à la formation interne, la promotion de l'association et de ses auteurs photographes. L'association s'interdit toute exploitation ou diffusion à titre payant ou commercial des images. Cette cession ne déroge pas au principe de protection des droits des biens et personnes photographiés.

10 - Le Comité d'organisation prendra le plus grand soin des œuvres qui lui seront confiées, mais décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou avarie soit au cours du transport, soit pendant l'exposition.

11 - La participation au Salon d'Objectif Image implique la complète acceptation du présent règlement.

Les envois des Associations accompagnés des bordereaux  
doivent parvenir à :

**VESSERON Jean-Marc**  
**OBJECTIF IMAGE CHARLEVILLE-MEZIERES**  
**4 rue Kinable**  
**08000 Charleville-Mézières**

mail : [oicharleville@gmail.com](mailto:oicharleville@gmail.com)

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES PHOTOGRAPHIES**

**Pour le 17 septembre 2018 Dernier délai**

**(Jugement le 22 septembre)**

En conséquence, vos photos doivent parvenir à votre Association

le.....septembre

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES**

Le Jury tiendra compte, pour le choix des séries qui seront exposées, non seulement de leur valeur artistique, mais également de leur unité et de leur **aspect**.

L'expédition doit se faire à l'aide d'emballages assez résistants.

Quant aux bordereaux d'envoi, nous vous recommandons de les remplir très lisiblement, en majuscules d'imprimerie de préférence, afin d'éviter des erreurs sur la liste des photographies retenues et sur le nom des auteurs.